Commentaires prébudgétaires Février 2024





Organisme dispensateur



Montréal, le 31 janvier 2024

ASSOCIATION QUÉ DÉCOISE des Entrepreneurs er Infrastructure

RECONNUE Organisme

Monsieur Eric Girard Ministre des Finances Ministère des Finances 390, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 3H4

Objet: Commentaires prébudgétaires 2024

Monsieur le Ministre,

L'Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure (AQEI) regroupe plus de 200 membres, combinant ensemble un chiffre d'affaires de près de 5 G\$. Nous portons la voix des entrepreneurs généraux du domaine du génie civil et de la signalisation, principalement, mais aussi des sous-traitants et des fournisseurs de matériaux, d'équipements et de services aux quatre coins de la province. Au fil des années, l'AQEI est devenue un acteur incontournable dans la réalisation de grands projets d'infrastructures civiles au Québec et un joueur pivot pour l'économie du Québec.

Dans le contexte des consultations prébudgétaires, nous vous soumettons cette correspondance qui fait le survol de nos différentes recommandations prébudgétaires. Cette correspondance fait écho au mémoire prébudgétaire déposé dans le cadre des précédentes consultations menées en 2023. Dans la suite logique du contenu de ce document, nos recommandations se concentrent cette année sur trois volets :

- Efficacité des marchés publics dans le secteur de la construction
- Intégration des technologies dans la gestion de projets d'infrastructure
- Sécurité des signaleurs routiers

Les sections de la présente correspondance abordent successivement ces enjeux afin de justifier les recommandations prébudgétaires de l'AQEI.

Marchés publics

Dans les dernières années, nous avons documenté et dénoncé le désintérêt des entrepreneurs envers les appels d'offres publiés et les appels au marché fait par les ministères et organismes en matière de travaux d'infrastructures. De multiples raisons expliquent ce désintérêt, dont l'impact est la réduction de la compétitivité dont bénéficient les organismes publics.

Dans la dernière année, des travaux ont été menés par l'équipe du secrétariat du Conseil du trésor, et ce, sur les modes alternatifs d'octroi de contrat.

Par la suite, des travaux ont également été menés par l'équipe du ministre des Infrastructures, M. Jonatan Julien sur la performance accrue lors de la réalisation des travaux.

L'AQEI a participé activement à ces deux consultations. Nous espérons que les consultations, qui se poursuivent encore à ce jour, mèneront à des résultats concrets pour rehausser la fréquence des projets menés en mode collaboratif (conception-construction, par exemple) ou plus simplement, s'assurer de recourir au bon mode d'octroi de contrat en fonction de la nature du projet à réaliser.

Toutefois, ces consultations n'amèneront pas, d'emblée, à ce que les enjeux vécus dans le secteur soient réglés de façon durable. Ainsi, l'AQEI rappelle sa recommandation visant à :

- #1 Mettre en place un comité sectoriel de suivi des marchés publics dans le secteur de la construction dont les mandats seraient de :
 - a. s'assurer de la mise en œuvre des mesures prévues par la Stratégie gouvernementale des marchés publics
 - b. suivre spécifiquement l'enjeu du désintérêt du secteur de la construction envers les appels d'offres publics

Intégration des technologies BIM dans la construction d'infrastructures

La question de l'intégration des systèmes de « *Building information modeling* », communément appelé BIM, ou modélisation des données d'infrastructure en français, a considérablement alimenté les discussions du secteur de la construction en 2023.

À cet effet, le secrétariat du Conseil du trésor a présenté, dès 2021, une « <u>Feuille de route</u> gouvernementale » pour prendre de front ce dossier et aider le secteur à cheminer vers les meilleures pratiques en la matière.

Dans le dernier budget, cette *Feuille de route* a été dotée d'une enveloppe de 11 M\$ sur trois ans. De ces montants, l'AQEI, malgré sa posture d'association clé dans le secteur, n'a obtenu qu'un soutien modeste pour sensibiliser ses membres au virage numérique que leur entreprise se doit d'effectuer.

Jusqu'à maintenant, les importantes sommes prévues pour soutenir les entreprises québécoises dans l'intégration du BIM n'ont donc pas permis d'atteindre la cible, du moins, pas en génie civil. En effet, les entreprises en génie civil accusent un lourd retard à cet égard, comparativement aux entreprises en bâtiment.

Si les plus grandes entreprises de construction sont activement mobilisées et avancées dans cette transition, la plupart des petites et moyennes entreprises du secteur nécessiteront un soutien direct pour y arriver.

Comme ce virage numérique permettra une amélioration importante de la productivité dans les chantiers de construction au Québec, il est important de continuer à soutenir tous les efforts faits en ce sens. L''AQEI souhaite que des sommes importantes soient accordées aux associations de la construction pour proposer des formations aux entreprises dans l'utilisation des outils BIM.

L'AQEI recommande donc que des sommes soient prévues dans le budget du Québec 2024-2025 pour :

#2 Bonifier le soutien accordé pour le déploiement de la Feuille de route BIM 2021-2026, notamment afin d'accorder un soutien aux associations pour développer et offrir des programmes de formation pour l'intégration du BIM dans les pratiques des entreprises en construction

Sécurité des travailleurs routiers et des signaleurs routiers

Au cours des dernières années, deux projets de loi ont été déposés successivement à l'Assemblée nationale, et ce, afin de rouvrir le *Code de la sécurité routière* (le projet de loi n° 22 en 2022 et le projet de loi n° 48 en 2023).

Malgré les modifications apportées au *Code de la sécurité routière*, aucune mesure d'impact n'a été adaptée pour rehausser précisément la sécurité des signaleurs routiers.

En avril 2022, à la suite du décès d'un signaleur routier, le coroner Yvon Garneau indiquait dans son rapport : « la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère des Transports et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ont tous un rôle à jouer pour corriger la situation. ». Le même rapport recommandait notamment l'augmentation de l'attribution de points d'inaptitudes pour les infractions au code de la route commise sur les lieux d'un chantier routier.

Comme ces recommandations n'ont toujours pas été mises en application, encore une fois, l'AQEI doit recommander au gouvernement :

- #3 Appliquer les recommandations du Bureau du coroner émises en avril 2022, notamment :
 - a. Augmenter les pénalités imposées lors d'excès de vitesse sur les chantiers routiers
 - b. Déployer les ressources nécessaires pour renforcer la surveillance routière aux abords des chantiers routiers

En supplément de cette recommandation, l'AQEI salue la présentation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du <u>Plan d'action sur la sécurité routière 2023-2028</u>.

Ce plan prévoit notamment trois mesures, qui, si elles sont réalisées, répondront aux demandes des dernières années portées par l'AQEI, soit :

- la mise en place de la barrière de sécurité
- l'augmentation des points d'inaptitudes et des amendes émises à la suite d'une infraction commise sur un chantier routier et
- la réalisation d'une campagne de sensibilisation

Toutefois, le Plan 2023-2028 ne prévoit pas de sommes chiffrées pour la réalisation de ces mesures clés pour l'avancement de la sécurité des signaleurs routiers.

En ce sens, l'AQEI recommande :

#4 Accorder des sommes à la hauteur des cibles pour le Plan d'action sur la sécurité routière 2023-2028, présenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable à l'été 2023

Recommandations antérieures

Ces recommandations complètent les enjeux que l'AQEI souhaite ramener à la surface dans le contexte du processus prébudgétaire 2024.

Cela dit, d'autres recommandations prébudgétaires de 2023 demeurent toujours pertinentes, notamment celles visant :

- Réforme de l'encadrement du camionnage de vrac : Mandater un organisme indépendant chargé de formuler des recommandations pour moderniser l'encadrement du camionnage de vrac et renforcer l'efficacité économique de ce secteur du marché. Le mandat devrait imposer un délai pour la mise en place des travaux et des mesures identifiées.
- Santé et sécurité au travail : Soutenir les associations patronales de la construction avec une enveloppe transitoire dédiée au déploiement des nouvelles obligations en matière de santé et sécurité au travail.
- Gestion des matières granulaires résiduelles: Prévoir, pour tous les donneurs d'ouvrage, l'intégration d'une obligation de caractérisation des sols en phase de planification de tous les chantiers d'infrastructures au Québec.

Sur ces derniers enjeux, l'AQEI constate également que peu de progrès réels ont été faits dans la dernière année, faute notamment d'investissements consacrés. Nous souhaitons donc ramener ces éléments à votre attention dans l'espoir que des actions concrètes soient menées sur ces dossiers.

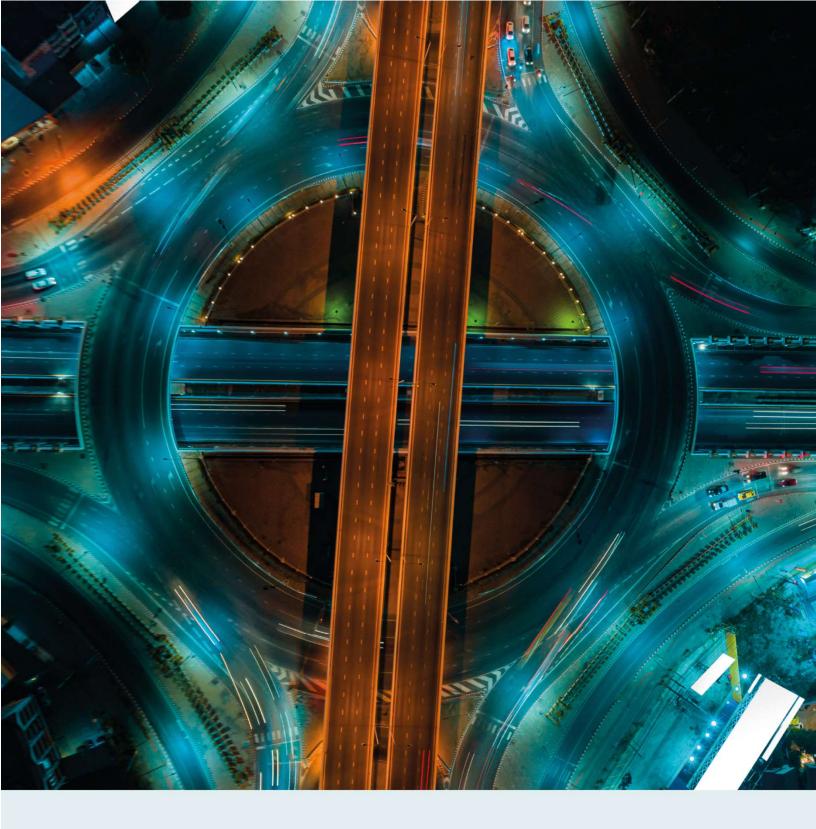
L'AQEI surveillera attentivement l'exercice budgétaire 2024-2025 avec l'espoir sincère de voir ses recommandations s'y intégrer. Nous vous invitons naturellement à nous contacter pour toute question ou demande d'information au sujet des présentes propositions.

Dans l'intervalle, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'accepter nos plus cordiales salutations.

Caroline Amireault

Avocate et Directrice générale

Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure







Organisme dispensateur 6965, rue Jean-Talon Est, Montréal, Québec, H1S 1N2 514 324-2734 | Sans frais : 1 888-434-2734